



Quelle Stratégie Sportive Pour les habitants et usagers du Pôle Métropolitain ?

Synthèse des travaux du Conseil de Développement

Décembre 2016

“

**Le sport est devenu une activité sociale majeure
dans la société contemporaine.**

**L'image de l'activité physique péjorativement minorée
au regard d'une activité cérébrale**

qui lui serait forcément supérieure appartient désormais au passé.

**Etre sportif est aujourd'hui valorisant
physiquement, socialement, économiquement.**

”

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| PRÉAMBULE | 4 |
| ANALYSE DU CONTEXTE..... | 5 |
| LES PROPOSITIONS..... | 6 |
| Vers une gouvernance partagée du sport | |
| La structuration du mouvement sportif | |
| Créer un pôle médical à l'échelle du Nord Franche-Comté (NFC) | |
| Développer la Formation et encourager la formation Professionnelle | |
| L'Événementiel Sportif au profit de la promotion du Territoire | |
| CONCLUSION | 11 |
| ANNEXES | 13 |



PRÉAMBULE

En mars 2011, le Conseil de Développement était saisi par le Président de Pays de Montbéliard Agglomération pour contribuer à l'élaboration du schéma directeur sportif.

Après de multiples rencontres avec les acteurs sportifs du territoire, une contribution intitulée « Pour une Politique Sportive Innovante et Partagée » a été rendue en octobre 2011, faisant état de nombreuses préconisations pour une dynamique sportive territoriale.

Suite au renouvellement des membres du Codev, en septembre 2013, il y a eu la volonté de poursuivre la réflexion sur cette thématique du sport à l'échelle du Nord Franche-Comté (NFC), nouvel espace de coopération. Pour ce faire, des réunions décentralisées ont été tenues sur le territoire de Belfort avec des acteurs sportifs de ce même territoire.

Les analyses et recommandations faites dans ce rapport, ont été validées à l'unanimité lors de la plénière du Conseil de Développement du 13 décembre 2016.

ANALYSE DU CONTEXTE

Sport et Territorialité

Au plan local, le sport est un dossier qui relève traditionnellement de l'échelon communal. En effet, les communes attribuent jusqu'à 10% de leur budget aux politiques sportives et sont propriétaires à 80% des équipements sportifs.

Pour corroborer cet état de fait, chaque adjoint aux sports rencontré, durant la période de réflexion, a tenu à souligner l'importance de la «politique sportive» de/pour sa commune.

Avec les lois de décentralisation, les EPCI sont devenus des nouveaux acteurs potentiels des politiques sportives locales venant s'ajouter aux collectivités territoriales.

Nonobstant, à l'heure de la réorganisation territoriale induite par la loi NOTRe et d'une volonté de rationalisation, le Conseil de Développement soulève deux interrogations :

- **Est-il possible d'avoir 72 politiques sportives dans la future grande Agglomération, sachant que les pratiquants attachent une importance très relative à des «frontières» communales, qu'ils franchissent en tous sens ?**
- **Est-il concevable, au moment où une nouvelle entité territoriale (Pôle Métropolitain) vient d'être créée à l'échelle d'une population de 300 000 habitants, de continuer à développer une approche municipale ?**

La situation locale

Les acteurs du sport, associatifs et institutionnels, sont eux-mêmes structurés selon des schémas anciens d'organisation territoriale. Ils reconnaissent que ce mode d'organisation doit être dépassé et réfléchissent pour élaborer de nouvelles démarches. Il est pourtant incontestable que le sport soit devenu un phénomène si important qu'il faille désormais le prendre en compte dans les politiques de développement territorial.

Pour obtenir des avancées au bénéfice de tous, le Conseil de Développement s'est d'abord appuyé sur ses propres forces pour proposer une démarche innovante en matière de prise en compte du sport.

Le Conseil n'a pas souhaité et ce n'est pas son rôle, réaliser des études statistiques détaillées, mais organiser une série de réflexions issues de la société civile pour tenter de construire une « **intelligence collective pour le sport** ».

Les enjeux

Le Conseil considère que la politique sportive à l'échelle du NFC doit être construite autour de trois enjeux majeurs :

- ▶ **Un enjeu d'épanouissement personnel** (détente, compétition) : les politiques publiques doivent donner la possibilité à chacun, quel que soit son âge, de faire des activités physiques et sportives (APS), de pratiquer régulièrement et à proximité de son domicile, dans des conditions de sécurité et d'encadrement compétent.
- ▶ **Un enjeu de Société** (Santé, Insertion, Education, Mixité sociale) : les politiques publiques doivent créer les conditions permettant à tous, et à tous les âges de la vie, de s'éduquer physiquement, de s'insérer socialement et d'entretenir ou développer son capital santé.
- ▶ **Un enjeu de Territoire** (spectacle, communication, tourisme, identité) : l'intérêt général est de contribuer à la lisibilité et à l'attractivité du territoire.



LES PROPOSITIONS

Nos travaux sur le thème du sport à l'échelle du Nord Franche-Comté font ressortir un certain nombre de propositions :

- La structuration du mouvement sportif : notion de guichet unique, mutualisation...
- La mise en place d'un Pôle médical,
- Une plateforme de formation (prenant en compte la notion d'hébergement),
- Une conférence territoriale du sport,
- L'événementiel sportif, outil de promotion du territoire,

Pour une gouvernance partagée du sport...

Le Pôle Métropolitain devra jouer un rôle de tête de pont de la réflexion, de chef de file en matière de définition et de conduite de la politique sportive du territoire.

Le Conseil considère que le futur Pôle doit avoir une compétence d'animation, de concertation entre les communes et les autres partenaires de façon à mieux définir les enjeux communs et les coopérations à mettre en place pour concrétiser et faire vivre la politique sportive.

Partant de la nécessité :

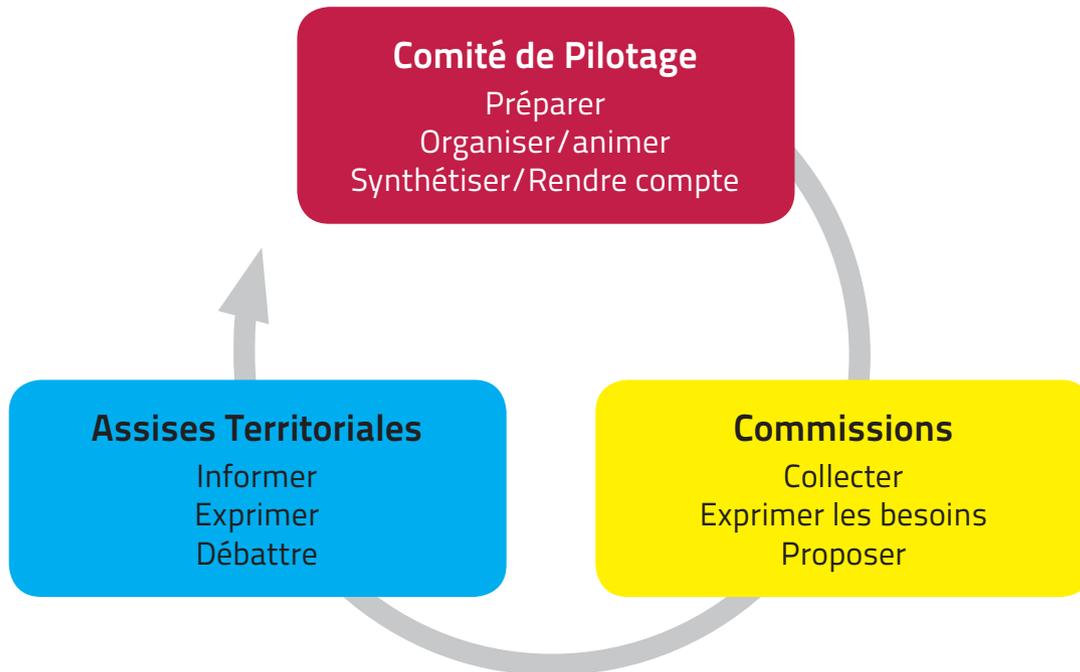
- ▶ de favoriser l'information et la communication en matière de sport dans toutes les intercommunalités (listing des associations, disciplines sportives, équipement, manifestations, bases de données diverses,...),
- ▶ de fédérer les acteurs du sport autour d'une vision partagée du développement,
- ▶ d'avoir un relais pour fournir l'information sur l'accès aux formations,

Le Conseil propose :

- ▶ d'installer un Comité de Pilotage de la Politique Sportive à l'échelle du Nord Franche-Comté :
 - qui doit être le garant d'une vision partagée du sport, composé d'élus du NFC, de techniciens, d'experts, de représentants du monde sportif associatif et privé,
 - chargé de préparer, animer, synthétiser les travaux des commissions de travail ; rédiger, diffuser, réguler le projet sportif du territoire ; organiser et animer les assises locales du sport.
- ▶ de mettre en place des commissions de travail thématiques :
 - pilotées par un élu et animées par un expert, composées des différents acteurs concernés.
 - chargées de faire un état des lieux et des propositions d'orientations, d'actions, de moyens et d'évaluations dans le domaine pris en charge.

- ▶ de rendre compte régulièrement du travail effectué :
 - dans des Assises Territoriale ou Métropolitaine du Sport, composées de l'ensemble des acteurs du sport.
 - auprès des élus du territoire.

Dispositif de pilotage et de réflexion de la politique sportive



La structuration du mouvement sportif...

Un guichet de service

Sur Belfort, ce guichet est en phase de structuration avec le Pôle Bartholdi.

Sur Montbéliard, il n'y a pas de lieu identifié comme tel, bien que les structures existent.

Le Codev propose de

- ▶ créer sur PMA un lieu référent et reconnu permettant d'accueillir les structures et d'aider à l'animation.
- ▶ créer des synergies entre ces 2 pôles pour faire un travail plus partagé et au service du Pôle Métropolitain.

Créer un pôle médical à l'échelle du NFC...

Le nombre de personnes pratiquant une activité sportive progresse, de même que la sensibilité à la santé et au bien-être.

Néanmoins, il reste encore un grand nombre de personnes trop éloignées des activités physiques reconnues scientifiquement comme bénéfiques pour la santé.

Le suivi médical semble peu organisé et ne répond pas aux besoins.

Aussi, il nous paraît important de mettre en place un outil qui rapproche le mouvement sportif du monde de la santé.

Ce développement pourrait se faire autour de 2 axes :

Un Pôle Santé

Ce pôle structurant pourrait :

- ▶ être l'outil de promotion et de développement du sport en faveur des publics sans activités physiques ainsi que pour le traitement de certaines pathologies.
- ▶ mettre en œuvre un programme de prévention favorisant les bons comportements de santé.
- ▶ être le lieu de formation des animateurs sportifs au sport santé.
- ▶ mettre en place Le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS).
- ▶ mettre en place une dynamique d'attractivité aux pratiques sportives.

Un Centre Médico Sportif

La création d'un Centre Médico-Sportif (CMS) qui pourrait être accolé au futur Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS) ou le renfort du centre existant au stade Serzian à Belfort apparaît nécessaire au développement du sport dans le NFC.

C'est un outil d'accompagnement indispensable pour :

- ▶ le suivi du sportif de compétition.
- ▶ optimiser les entraînements des sportifs pratiquant la compétition et dépister de manière précoce, un état de surentraînement éventuel ou de blessure.
- ▶ proposer une organisation pour tout sportif permettant un suivi médical organisé, adapté et régulier, afin de veiller au maintien de sa santé, le conseiller et l'orienter.

Cet outil qui devrait être largement développé est une composante essentielle dans la structuration d'une Politique Sportive Territoriale. D'autant que l'accès aux CMS est aujourd'hui subordonné à des critères spatiaux-économiques qui ne sont plus adaptés.

Ses principales missions :

- Evaluation de la condition physique et orientation,
- Conseils et suivi d'entraînement,
- Suivi des sportifs soumis à un entraînement de compétition,
- Suivi longitudinal des sportifs de haut niveau,
- Information et conseil aux entraîneurs, dirigeants et parents,
- Organisation d'actions de prévention, d'information et de formation,
- Mise à disposition de moyens techniques (locaux et appareils) pour faciliter le travail des praticiens (ex : biodex).

Les intervenants :

- Médecin du sport,
- Kinésithérapeute,
- Nutritionniste,
- Dentiste,
- Infirmière,
- Podologue,
- Cardiologue,
- ...

Développer la Formation et encourager la Professionnalisation : Favoriser l'installation d'une plateforme de formation Professionnelle...

La professionnalisation est une nécessité et doit être renforcée par une volonté politique car il y a une demande identifiée. Une professionnalisation locale permettrait de mutualiser les moyens humains au même titre que les moyens matériels.

L'offre de formation du champ de la jeunesse, du sport et de l'éducation populaire, étant déjà bien présente et professionnelle, il est souhaitable de créer une filière Sport sous le chapeau d'une structure « Unités de Formation par Apprentissage » (UFA) permettant de développer l'apprentissage dans le mouvement sportif.

Les points forts de la plateforme :

- ▶ Professionnalisation des clubs locaux par l'emploi de main d'œuvre qualifiée : structuration, dynamique, utilité sociale et pédagogique (fidélisation des adhérents, des bénévoles). Les formations seraient envisagées sous l'angle de l'alternance (salariés en formation favorisant les montages financiers).
- ▶ Réponse adaptée aux besoins identifiés par les clubs : mutualisation des emplois (partage du salarié sur une ou plusieurs structures), et des coûts.
- ▶ Elargir l'offre de formation et de débouchés professionnels pour les jeunes du NFC. Mutualiser, diffuser et soutenir l'offre de formation des dirigeants bénévoles (responsabilités croissantes et compétences indispensables à la gestion associative).

L'Événementiel Sportif au profit de la promotion du Territoire...

Le sport de Haut niveau et l'événementiel concourent au renforcement de l'attractivité d'un territoire.

Aussi, le Conseil de développement préconise l'organisation de deux types d'évènements :

- ▶ Un/des évènement(s) d'envergure nationale, voire Internationale (Handball, meeting d'athlétisme, semi-marathon du Lion, Cyclo-cross International de NOMMAY...), porté(s) par les principales agglomérations du NFC.

Ces évènements devront être, autant que faire se peut, en lien avec un sport possédant des racines locales et contribuer ainsi à la dynamique du territoire.

- ▶ Un/des évènement(s) (Sport29, Sportissimo) permettant annuellement à tous les clubs de dynamiser leur tissu de bénévoles et d'enregistrer des adhésions...

CONCLUSION

Une Politique Sportive ne consiste pas uniquement dans la réalisation d'équipements, mais doit afficher, pour l'ensemble, une véritable ambition qui privilégie l'efficacité des moyens pour le développement des sports et leur pratique par le plus grand nombre. Sur la base d'une volonté partagée, il est possible de définir des objectifs et surtout de développer une politique en adéquation avec ceux-ci.

Cela suppose une véritable gouvernance qui s'avère indispensable à l'échelle du Nord Franche-Comté, pour engager une mise en œuvre efficace à la hauteur des enjeux.

Le Conseil de Développement restera attentif à cet ensemble de propositions qui a, encore une fois, mobilisé fortement dans un état d'esprit ouvert et constructif ; ceci afin d'apporter aux élus le maximum d'éléments utiles à leur décision.





ANNEXES

| | |
|---|----|
| Annexe 1 | 14 |
| Les acteurs de la contribution | |
| Annexe 2 | 15 |
| Contribution du Codev au Schéma Sportif d'Agglomération | |

Annexe 1: les acteurs de la contribution

Le groupe de réflexion

| | | | |
|------------|-----------------|------------|-------------|
| Hakim | AGOUNE | Claude | HELLEC |
| Sylvie | AUBRY | Fabien | KLODE |
| Muriel | BAUER | Alain | LACLEF |
| Yolande | BERDA | Alexandre | LAMBERT |
| Jean-Marie | BOBBIA | Dominique | LOUIS |
| Joseph | CAVALLIN | Francis | MARCHAL |
| Alexandre | CHEVAILLIER | Marie-José | MARCHE |
| Bernard | CHIVOT | Dominique | MULET |
| Jacques | DATO-BRACONNIER | Maxime | PARDONNET |
| Julie | ENDERLIN | Jérôme | PATER |
| Cédric | EVAÏN | Claude | PELLIZZON |
| Alain | FLACCUS | Julien | PETIT |
| Élisabeth | FUHRER | Vincent | REBLAUB |
| Samuel | GIRARD | Caroline | VALDENNAIRE |
| Charlie | GOUIN | André | VILLEMIN |
| Valentin | GREBER | Maxime | WACK |
| Laurent | GUERAUD | | |

Les personnes auditionnées

| | | |
|--------------|----------|---|
| Christophe | FROPPIER | Vice-président à PMA en charge du Sport |
| Dr. François | MARINI | Médecin Responsable du CMS de Belfort |
| Dr. Jean-Luc | GRILLON | Médecin Conseil à la Direction Régionale de Jeunesse et Sport |
| Jacques | PARISOT | Président du BAUHB |

Le temps de la réflexion

4 rencontres :

- le 21 mars 2016 au siège de PMA.
- le 25 avril 2016 au Pôle Sportif BATHOLDI à Belfort.
- le 23 mai 2016 au siège de PMA.
- le 22 juin 2016 au Stade SERZIAN à Belfort.

L'animateur

Dominique MULET

ANNEXE 2 : Contribution du Codev au Schéma Sportif d'Agglomération

« Pour une Politique Sportive Innovante et Partagée » - octobre 2011



Schéma Sportif d'Agglomération



Pour une Politique Sportive
Innovante et Partagée

Octobre 2011

www.codev.agglo-montbeliard.fr

Conseil de développement | 8, avenue des Alliés - BP 98407 25208 Montbéliard cédex

Jilali EL RHAZ

Directeur

03 81 31 89 65

jilali.elrhaz@agglo-montbeliard.fr

Olivier MASSACRIER

Assistant

03 81 31 84 71

olivier.massacrier@agglo-montbeliard.fr

codev@agglo-montbeliard.fr
www.agglo-montbeliard.fr

